

Mr Le Président de Vienne Nature

À l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Mairie de La Ferrière Airoux

Fontaine Le Comte, le 21/10/2016

**OBJET : Enquête utilité publique - autorisation présentée par la SASU Le Vent de la Javigne, pour l'exploitation d'un parc éolien**

Monsieur le Commissaire Enquêteur

L'association Vienne Nature soutient le développement de l'énergie éolienne et des énergies alternatives et en particulier ceux qui s'accompagnent d'une politique locale en faveur de la sobriété énergétique. Multiplier à l'excès les parcs pour accroître la consommation d'énergie deviendrait insoutenable pour la biodiversité.

Cependant notre association s'oppose à tout projet éolien qui remettrait en cause la protection de la biodiversité et nous nous attacherons dans ce courrier plus particulièrement à la conservation des chiroptères.

Nous avons noté avec satisfaction l'évolution du projet pour une meilleure prise en compte de l'environnement et l'évitement d'impacts.

La qualité et la complétude de l'étude d'impact contribuant à garantir lors de l'exploitation future du parc le bon état de conservation des chiroptères, nous nous étonnons :

- Du défaut de résultats d'inventaire des gîtes chiroptères en particulier dans le bâti sur un rayon de 2km autour de la zone d'implantation. Cet inventaire aurait permis une meilleure vision de l'utilisation du site et de ses fonctionnalités pour les populations recensées.
- Du manque de précision sur les lieux prospectés ainsi que sur les déplacements entre les points d'activité importante (mare, étang, haies).

- De l'absence de synthèse des connaissances bibliographiques récentes : les données produites datent de 2005 alors qu'il existe des documents réactualisés plus précis et plus récents (Atlas mammifères sauvages Poitou Charentes Nature 2011).
- De la répartition des points d'écoute qui exclut l'emplacement prévu des éoliennes.
- De la faible pression d'écoute et de l'absence de mesures en hauteur lors de la détermination de l'activité réelle des chauves-souris.
- Du choix de fin août plutôt que septembre pour la dernière session d'écoute.

Il nous importe également de savoir si la totalité des mares présentes sur le site d'implantation ont fait l'objet d'une prospection concernant les amphibiens.

Nous demandons au porteur de projet d'apporter une réponse.

Nous avons noté que le pétitionnaire s'engageait à interrompre les travaux de gros œuvre de mars à juillet, période sensible pour les chiroptères et à créer des gîtes artificiels à amphibiens et insectes, proches des zones boisées à défricher susceptibles d'accueillir aujourd'hui des gîtes.

À ce jour il n'existe aucun parc éolien sans impact par mortalité sur les chauves-souris. La présence importante de la Pipistrelle commune sur le site, reconnue comme sensible à l'éolien et dont la population a diminué de 30% entre 2006 et 2013 en France ne permet pas de conclure à un enjeu faible dans une zone à forte densité de parcs éoliens. Seules les mesures de réduction d'impact dès la mise en service du parc et durant toute son exploitation permettront au pétitionnaire d'atténuer la destruction d'espèces protégées. L'arrêt des machines une demi-heure avant et 1h30 après le coucher du soleil, pour une vitesse de vent inférieure à 6m/s pendant les périodes d'activité des chiroptères doit faire partie de l'engagement du pétitionnaire. Ce n'est qu'à cette condition que Vienne Nature considère que les risques vis-à-vis des chiroptères seront maintenus dans des limites raisonnables.

En matière de prévention concernant principalement les rapaces le pétitionnaire aurait dû prévoir l'arrêt des éoliennes en période de travaux agricoles durant la durée d'exploitation du parc, dans le cadre d'une convention avec les agriculteurs.

Vienne Nature émettra un avis favorable sous réserve d'une réponse aux questions émises et d'un engagement du pétitionnaire sur la mise en œuvre des mesures de réduction d'impact proposées pour les chiroptères et l'avifaune.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de nos respectueuses salutations.

*Pour le Président, Françoise BERAY, admissibilité.*

